SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE
www.officierdeport.com

Paris le 26 novembre 2011

Compte rendu de la réunion indiciaire du 25 novembre 2011

Vendredi 25 novembre 2011 s'est déroulée au ministère, la première réunion de négociation concernant la revalorisation des grilles indiciaires des Lieutenants de port. Cette réunion fait suite aux réunions de préparation des 17 février, 26 mars et 31 mai 2010 et des différentes relances dont la dernière en date du 19 septembre 2011 qui relançait une dernière fois la DRH.

C'est ainsi que mesdames Thorin et Kucybala ainsi que messieurs Sonjon, Meinier et Bodinate de la DRH et de la DGITM ont rencontré messieurs Adam du GPMNSN, Duhamel de Dieppe, Clerc-Dumartin du GPMB et Destable de Calais de 10h00 à 13h15.

Nous sommes donc revenus sur la grille qui nous avait été transmise il y a quelques jours. Grille posant de nombreuses questions, la première et non des moindres étant la présence d'une classe fonctionnelle et surtout d'un grade de lieutenant de seconde classe.
Nous souhaiterions en effet que la classe fonctionnelle devienne un grade ouvert à tous et non une classe fonctionnelle telle qu'elle existe actuellement, "bridée" à 49 postes pour les ports décentralisés et avec la ferme volonté de l'AC de ramener à 33% celles des GPM.

Là s'est présenté le premier point noir de l'exercice de revalorisation, car la grille présentée est bien une grille à deux grades et une classe fonctionnelle conçue spécialement pour nous, prenant en compte notre deuxième carrière, notre moyenne d'âge du corps ainsi que notre mode de fonctionnement, en clair notre atypisme historique.
Nous avons également fait remarquer, qu'une fois encore subsisterait un décalage entre notre corps et les corps du NES (nouvel espace statutaire), les deux grades étant calqués à l'identique mais l'indice sommital de la classe fonctionnelle étant inférieur de 27 points à l'indice sommital du grade exceptionnel du NES.
Madame Thorin nous fait remarquer que cette grille n'est pas le NES et que si nous souhaitons un corps à 3 grades, nous devrons intégrer le NES. Et là apparait le second point noir.
Que nous intégrions le NES ou bien notre nouvelle grille spécifique, le nouveau "pied de grade", le grade de lieutenant de seconde classe ou nouvelle classe normale (NES) est mis en place pour permettre la promotion interne au ministère. Ce qui veut dire que des catégories C pourraient passer en B en intégrant notre corps.
Nous avons très fermement fait savoir qu'il n'était pas question que le corps accueille des personnels étrangers au monde maritime, l'expérience embarquée ayant fait preuve de nécessité à de nombreuses reprises et que cela tirait le corps vers le bas.
A nouveau un point noir apparait. Nous estimons aux vues des titres nécessaires pour présenter le concours de Lieutenant, que le niveau est le III et non le IV. Ce qui permettrait de rentrer directement au deuxième niveau de grade (des 2 grilles), rendant inexistant le premier grade.
Seulement l'AC considère qu'il ne faut pas prendre les niveaux de diplômes des officiers en poste mais le niveau demandé par la FP soit le BAC et non le BAC +2.

SNOPO

La liste des brevets a été refondue en 2009 (arrêté du 21 décembre 2009) suite au catalogue des homologations paru en 2007. Seulement l'administration était restée sur le niveau ayant permis d'établir la liste initiale en 1989. Nouveau point de désaccord sur les bases de la négociation.
Suite à notre démonstration l'AC va tenter de démontrer au ministère de la Fonction Publique que depuis plusieurs années, le niveau de recrutement est à BAC +2 et non à BAC, ce qui entrainerait de fait une modification de la liste des brevets nécessaires en supprimant le brevet de lieutenant de pêche, dernier brevet de niveau IV.

Petites précisions sur la promotion de catégories C en B. Cela nous est imposé car applicable par tous les corps de la FP. Nous ne pourrions pas rester atypiques en refusant ce changement alors que nous demandons à bénéficier des mêmes niveaux d'indices que tous les autres corps.
En clair soit nous faisons comme les autres et nous serons un corps identiques aux autres mais avec nos spécificités techniques, soit nous refusons et nous restons là où nous en sommes actuellement.

En résumé, il se pose donc maintenant deux solutions:

Primo, nous intégrons la nouvelle grille présentée dernièrement, à deux grades et une classe fonctionnelle. Cette dernière restant hélas sur le mode de fonctionnement actuel.
Avec pour le reclassement, une mise au départ de tous les lieutenants en seconde classe (en raison du niveau BAC demandé au concours) puis un passage rapide en première classe sur le mode proportionnel afin de redonner au corps une forme pyramidale conforme à ce qui se fait dans la FP.
Soit l'AC réussit à convaincre la FP que nous recrutons depuis des années au niveau BAC +2 et à ce moment là nous sommes tous reclassés en 1ère classe. Indice sommital IM 535.

Secundo, nous intégrons une grille type NES à 3 grades et à ce moment là, la classe fonctionnelle n'existe plus ce qui permet à un plus grand nombre de pouvoir y accéder. Mais je précise que ce passage au 3ème grade serait toujours sur le mode proportionnel. En clair le nombre de postes seraient budgétés comme partout ailleurs.

Le primo nous allonge la carrière de 15 à 23 ans pour la CF et de 19 à 22 ans pour la CN.
Le secundo nous allonge à 33 ans le déroulement de carrière identique au NES, et ce bien que nous soyons en seconde carrière et que la moyenne d'âge, bien qu'elle ait fortement rajeuni, soit encore de 40 ans. Mais indice sommital IM 562.

Vous voyez que le sujet est compliqué. Bien que l'entrée d'agents en promotion interne pourrait être "verrouillée" par une obligation d'années de navigation puis du passage du concours pour passer au premier grade (c'est à négocier), le choix de maintenir la CF et faire une carrière sur 22 ans ou faire un vrai 3ème grade sur 33 ans nous pose beaucoup d'interrogation.

SNOP FO

C'est pourquoi le débat est lancé et que l'avis du plus grand nombre est nécessaire.

1/ Devons-nous conserver un "emploi fonctionnel" ou accéder à un vrai 3ème grade ?

2/ Nous souhaitons aligner l'indice sommital de l'emploi fonctionnel sur l'indice sommital du NES (IM 562 au lieu de 535) mais pour cela il faut consentir à un allongement de carrière... Qu'en pensez-vous ?

3/ Nous revendiquons depuis longtemps que le niveau de recrutement des OPA soit assimilé à un niveau III étant donné l'homologation des titres pour concourir. Nous avons soumis la poursuite des négociations à l'examen attentif de ce préalable par le ministère. Ce préalable nous donne la possibilité d'intégrer soit le NES soit la grille proposée directement au second grade (OPA 1ère classe) et non au premier (OPA 2ème classe).

4/ L'administration centrale accompagne la refonte de la grille et donc du statut à la possibilité pour des agents de catégorie C d'autres corps d'accéder par la promotion à la catégorie B dans le corps des OPA. C'est une disposition commune applicable à l'ensemble des corps de la fonction publique.

5/ Nous avons évoqué le reclassement dans les nouvelles grilles quelles qu'elles soient de manière à conserver et valoriser l'ancienneté de chaque agent dans le nouvel échelon et principalement des plus anciens qui plafonnent à l'indice sommital de l'actuelle classe normale depuis des années.

La validation de cette revalorisation est programmée courant 2012. Les négociations sont lancées en même temps que les études afférentes par le SNOP-FO afin de déterminer quels sont les avantages et les inconvénients d'opter plutôt pour une sorte de statu quo revalorisé à travers les grilles proposées ou de se lancer vers un NES et un vrai 3ème grade mais au déroulement de carrière plus long...

La prochaine réunion aura lieu le 7 décembre 2011. N'hésitez pas à nous donner un avis constructif dans un esprit corporatiste et non individuel.

Ce projet deviendra bientôt une réalité et nous accompagnera pour de longues années. N'oubliez pas que cette action n'a jamais été effectuée pour notre corps depuis 1948. Il est donc important de vous exprimer. Ensuite il sera trop tard et nous aurons certainement quitté ce corps avant que l'AC nous donne une autre occasion de revaloriser l'architecture de nos grilles indiciaires.

Eric Destable
Secrétaire Général du SNOP FO

SNOP FO